



OBJET : Surveillance et encadrement des élèves de l'enseignement secondaire pour la période du midi

Madame,
Monsieur,

En accord avec la *Politique sur les frais exigés aux parents ou aux usagers* de la Commission Scolaire de Saint-Hyacinthe, l'élève qui demeure à l'école pour la période du midi se voit facturer un montant annuel pour couvrir les frais d'encadrement comme indiqué sur votre facture.

Si votre enfant est à l'extérieur de l'école pour toute la période du midi, et ce pour toute l'année scolaire, vous n'avez pas à contribuer aux frais d'encadrement. Cependant, pour être exempté de cette contribution, vous devez remplir le coupon-réponse ci-dessous et nous le rapporter lors de la rentrée administrative (12 et 13 août 2020).

Comptant sur votre habituelle collaboration, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

La direction
Polyvalente Robert-Ouimet



DÉCLARATION POUR L'ÉLÈVE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE QUI NE DEMEURE PAS À L'ÉCOLE DURANT TOUTE LA PÉRIODE DU MIDI POUR TOUTE L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

Nom et prénom de l'élève : _____

Numéro de fiche de l'élève : _____ Niveau : _____

Je déclare que mon enfant ne demeurera pas à l'école durant toute la période du midi, et ce, pour toute l'année scolaire 2020-2021.

Signature du parent ou tuteur

Date

Coupon-réponse à remplir et nous retourner par courriel ou nous le retourner à l'école le 12 ou 13 août 2020